

Sujet : [INTERNET] opposition projet eolien d'Ambernac

De : Nadia Bienfait <nadiabienfait44@gmail.com>

Date : 20/03/2023 06:25

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Bonjour

Depuis l'installation du parc éolien de Nieuil j'ai des **acouphènes**
qui m'empêche **d'écouter** la musique

Je peux **entendre**, mais **je n'écoute pas** différence **essentielle** pour moi. Vous m'avez volé un plaisir
Je vous souhaite d'avoir ces sifflements incessants dans les oreilles.

j'étais en parfaite santé avant . Merci de prendre soin de nous!

Vous êtes élus pour ça!!!!!!!

Nadia Bienfait 79 ans et pas gâteuse

— Pièces jointes : —

IMG_20230320_0001.pdf

30 octets

AVIS INDIVIDUEL D'opposition AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM.....BIENFAIT..... Prénom.....Nadia.....

ADRESSE.....NIEUIL.....VILLE.....16270 283 rue St Vivien

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m² de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m² de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à.....Nieuil..... le.....20-03-23..... Signature.....

Sujet : [INTERNET] TR: avis opposition ENQUETE PUBLIQUE PARC EOLIEN AMBERNAC

De : "Cle Asso" <cle.asso@sfr.fr>

Date : 20/03/2023 08:45

Pour : <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>

AVIS INDIVIDUEL D'opposition AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM.....MEGEL..... Prénom.....Auguste.....

ADRESSE 10 rte de chez Roche.....

VILLE. Chasseneuil sur Bonnieure.....

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambarnac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à.....Chasseneuil..... le..20 mars 2023..... Signature.....Auguste MEGEL.....

Sujet : [INTERNET] Enquête publique - Projet de parc éolien d'AMBERNAC (16)

De : Edith de Pontfarcy <edithdepontfarcy@gmail.com>

Date : 20/03/2023 09:00

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Vous trouverez en pièce jointe une nouvelle observation

Avec mes salutations distinguées

Edith de Pontfarcy

06 71 57 46 13

edithdepontfarcy@gmail.com

—Pièces jointes : —

AMBERNAC_Obs_PONTFARCY_souveraineté_cyberattaques.pdf

30 octets

Souveraineté nationale et cyberattaques

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Un autre argument pour donner un avis défavorable à ce projet est apparu avec la guerre en UKRAINE : des éoliennes ont été touchées par une cyberattaque satellite, notamment en ALLEMAGNE, en BELGIQUE et en FRANCE.

Les faits pour la FRANCE sont référencés sur le site de l'ARIA (DGPR – SRT – BARPI), la référence du retour d'expérience sur accidents technologiques de l'Etat :

- **N° 58778 - 24/02/2022 - FRANCE - 62 - COUPELLE-VIEILLE**

« Une cyberattaque du satellite de liaison entre le pilotage à distance et le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes entraîne la perte de surveillance et de contrôle à distance du parc éolien. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58778/>

- **N° 58714 - 24/02/2022 - FRANCE - - NC (= non communiqué)**

« Plus d'une cinquantaine de parcs éoliens français et d'autres en Europe sont touchés par une cyberattaque, affectant 30 000 éoliennes. Il s'agit de la perte de communication du pilotage à distance avec le système SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) des éoliennes. »

« Un mois après l'incident, tous les parcs ont retrouvé la communication à distance. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58714/>

- **N° 58868 - 01/04/2022 - FRANCE - 14 - ONDEFONTAINE**

Panne informatique dans un parc éolien :

« Vers 11h30, une perte de monitoring des éoliennes par le constructeur en charge de leur maintenance se produit sur un parc éolien. »

« Il s'agit d'une cyberattaque. »

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/58868/>

Les cyberattaques sont relayées par la presse :

- **Le Figaro du 2 mars 2022 : « 6000 éoliennes allemandes touchées par une cyberattaque russe »**

« Quelques 6000 de ces installations ne répondent plus au pilotage à distance. Techniquement, elles fonctionnent en mode automatique, mais il n'est plus possible de les diriger à distance. Or, cette manœuvre s'avère indispensable en cas de vent supérieur à 80 km/h. La situation est d'autant plus dommageable qu'après presque une semaine, les experts mobilisés sur le sujet ne sont pas parvenus à redémarrer à distance les modems

affectés. La seule solution serait de les remplacer. Or, les stocks manquent, en raison de la pénurie de semi-conducteurs, notamment. »

<https://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/6000-eoliennes-allemandes-touchees-par-une-cyberattaque-russe-20220302>

- **Le Monde de l'informatique du 4 avril 2022 : « Le fabricant d'éoliennes NORDEX paralysé après une cyberattaque ».**

« L'étendue exacte de cette cyberattaque n'a pas été divulguée mais Nordex indique que les clients et les employés peuvent être impactés par l'arrêt de ses systèmes informatiques. Cet incident intervient après que, le 24 février 2022, la surveillance à distance et le contrôle de 5 800 turbines d'éoliennes d'un autre fabricant allemand Enercon (11Gw de puissance cumulée), a été perturbée par une panne de satellite causée par une attaque par déni de service en provenance, a priori, de Russie. »

<https://www.lemondeinformatique.fr/actualites/lire-le-fabricant-d-eoliennes-nordex-paralyse-apres-une-cyberattaque-86340.html>

- **Le Siècle digital du 27 avril 2022 : « Les éoliennes allemandes, nouvelles cibles des pirates russes ? »**

« Trois entreprises ont été touchées depuis le début du conflit en Ukraine, le 24 février, selon un décompte du Wall Street Journal. Enercon GmbH, spécialisée dans la fabrication de turbine et l'un des grands acteurs mondiaux de l'éolien, a été le premier visé. La commande de 5 800 éoliennes a été mise hors service dès les premières heures du conflit. »

« Les deux autres sociétés touchées par des cyberattaques ont, cette fois, été directement visées. Nordex, fabricant de turbines, et Windtechnik, société de maintenance, ont été toutes les deux victimes d'un rançongiciel le 31 mars et le 12 avril. Les deux ont dû couper leurs systèmes informatiques, dans le cas de WindTechnik le système de télécommande de 2 000 éoliennes a été coupé pendant un ou deux jours. »

<https://siecledigital.fr/2022/04/27/les-eoliennes-allemandes-nouvelles-cibles-des-pirates-russes/>

- **SEKURIGI – la sécurité informatique du 19 mai 2022 : « Un fabricant d'éoliennes, cible d'une cyberattaque ».**

« Au début du mois de mars, l'industrie énergétique allemande a été touchée par une cyberattaque russe de grande envergure. Dans les faits, 6000 éoliennes du fabricant d'éoliennes NORDEX ont subi une nouvelle attaque. »

« Nordex n'a pas divulgué l'étendue de l'attaque. Par contre, on a pu constater que bon nombre de produits de la firme ont connu des perturbations depuis qu'elle a affecté les éoliennes. Par ailleurs, l'arrêt de nombreux systèmes informatiques pour limiter la propagation de l'attaque s'est répercuté au niveau des clients et des employés. La fermeture des systèmes informatiques a aussi affecté les actionnaires de la société allemande NORDEX.

Selon les responsables de NORDEX, il faudra des semaines pour rétablir la connexion et que les systèmes soient à nouveau opérationnels. De nouvelles informations seront apportées très prochainement, selon les responsables du fabricant d'éoliennes allemand, en fonction de l'avancement des travaux menés par l'équipe de réponse mise en place. »

*« Le secteur énergétique a un enjeu géostratégique majeur pour de nombreux pays. Dans le contexte de la guerre en Ukraine, l'industrie énergétique est une cible préférentielle dans cette confrontation. Avec la digitalisation et les connexions inter-réseaux, **ce secteur est devenu vulnérable aux cyberattaques**. Innovant sans cesse leurs approches, les cyberpirates ont recours à des méthodes de plus en plus élaborées pour perpétrer leurs attaques et causer le maximum de dégâts. »*

<https://www.sekurigi.com/2022/05/un-fabricant-deoliennes-cible-dune-cyberattaque/>

Ces risques représentent des points de vulnérabilité graves qui sont d'importance pour qu'un avis défavorable s'impose.

Avec l'expression de mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

Sujet : [INTERNET] avis défavorable enquête publique Ambernac

De : Marion PORQUET <marionporquet@protonmail.com>

Date : 20/03/2023 09:16

Pour : "pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr" <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>

Bonjour,

Je vous prie de trouver ci-joint mon avis défavorable au projet éolien d'Ambernac.
Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement

--

Marion Porquet

—Pièces jointes : —

avis défavorable projet Ambernac.pdf

30 octets

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

Mme Marion PORQUET

1, impasse de Chez Chenon

16460 St Sulpice de Ruffec

marionporquet@protonmail.com

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m² de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m² de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 7 000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Fait à St Sulpice de Ruffec, le 20 mars 2023



Sujet : [INTERNET] Le projet Ambernac
De : John Hunter <charivari16@gmail.com>
Date : 20/03/2023 09:43
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Le departement est en alerte sècheresse. La moitié de la pluie fait défaut

La cause est le rechauffement dû à l'ellipse de la terre qui a changé naturellement selon des cycles très longs et une inclinaison.

Voir les parametres de Milanković. Quand on envoie une video elle est trop lourde pour le serveur public alors que le serveur privé l'accepte mais il y a d'autres études.

Mais la question qui importe surtout c'est le développement rocambolique des aerogenerateurs qui chauffent l'air et dévient la pluie toujours plus loin. Le phénomène est sur toute l'Europe du Nord. Depuis l'Allemagne et le Danemark et l'Angleterre.

C'est l'étude Jemstretsky bien évidemment tenue à l'écart par la censure pro-éolienne.

Voici le schéma Milanković et le carbone n'a pas grand chose à voir dans le réchauffement.

Seulement il faut un coupable et Greenpeace et les gouvernements ont tout intérêt avec leur protégé des renouvelables d'agiter le chiffon rouge du carbone au lieu de voir l'éléphant dans la pièce, l'éolienne géante qui perturbe le climat développée à une échelle insoutenable et destructrice industrielle des espaces humides. Bref le moteur de la désertification et de la destruction des espaces naturels et humains

— Screenshot_20230306-104928.png —



H+



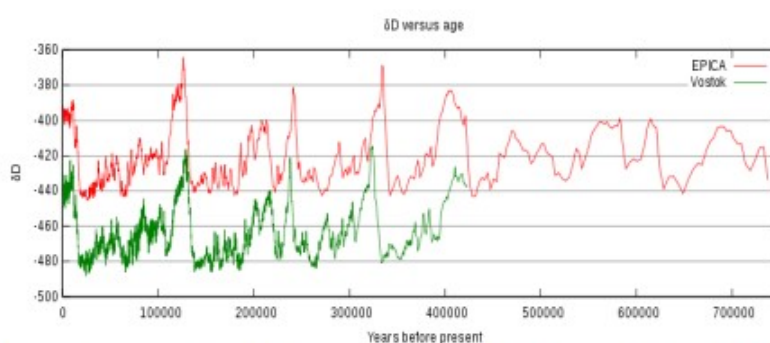
77%



10:49



milankovitz....



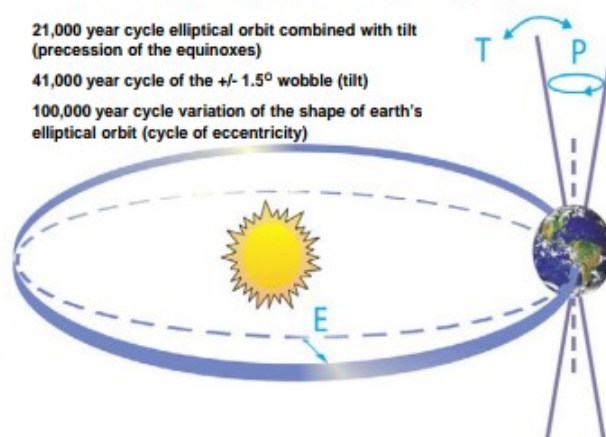
Delta deuterium data from the European Project for Ice Coring in Antarctica (EPICA) ice core deep drilling at Concordia Station at Dome C, compared to similar results from the Vostok Station, reflect the approximately 100,000 year glacial-interglacial cycles.¹²

These cycles were predicted by Serbian geophysicist and astronomer Milutin Milanković, who worked on them during his First World War internment. Milanković mathematically theorized that variations in eccentricity, axial tilt, and precession of the Earth's orbit determined climatic patterns on Earth through orbital forcing.

Schematic of the Earth's orbital changes (Milankovitch cycles) that drive the ice age cycles. 'T' denotes changes in the tilt (or obliquity) of the Earth's axis, 'E' denotes changes in the eccentricity of the orbit (due to variations in the minor axis of the ellipse), and 'P' denotes precession, that is, changes in the direction of the axis tilt at a given point of the orbit. Source: Rahmstorf and Schellnhuber (2006). Copied from <http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar4/wg1/ar4-wg1-chapter6.pdf>, page 449. When the orbit is highly elliptical, one hemisphere will have hot summers and cold winters; the other hemisphere will have warm summers and cool winters. When the orbit is nearly circular, both hemispheres will have similar seasonal contrasts in temperature. The change in radiation from E is less than 0.2%, but this is enough to affect ice sheets. Today, the tilt is 23.5° , it varies between 21.6° and 24.5° .

Milankovitch Cycles Drive Ice Age Cycles

- 21,000 year cycle elliptical orbit combined with tilt (precession of the equinoxes)
- 41,000 year cycle of the $\pm 1.5^\circ$ wobble (tilt)
- 100,000 year cycle variation of the shape of earth's elliptical orbit (cycle of eccentricity)



This Milankovitch cycle is defined by the tilt, wobble, and eccentricity of the earth, and it explains these major glacial-interglacial cycles.

¹² http://en.wikipedia.org/wiki/European_Project_for_Ice_Coring_in_Antarctica

—Pièces jointes :

Screenshot_20230306-104928.png

191 Ko

Sujet : [INTERNET] Comprendre la physique des fréquences éoliennes

De : John Hunter <charivari16@gmail.com>

Date : 20/03/2023 09:43

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Beaucoup plus concret que les paysages abîmés !

— dr rapley.txt —

Existe t il un appareil qui peut contrer les frequences et les infrasons Áomis par les Áoliennes ?

Une mise au point par Dr Rapley, NZ.
Un interview de 2020.

Question

On a vu des scientifiques clamer qu'ils ont inventé un appareil pour neutraliser les fréquences....

Dr Rapley

Les intentions sont excellentes.
Mais ils ne comprennent pas la physique derrière le bruit des basses fréquences et leur transmission.

Question

Un générateur d'infrasons...

Dr Rapley

Oui un ventilateur avec des pales qui pousse de l'air et le rejette.

Question

Pourtant des victimes l'utilisent pour pouvoir fermer l'oeil. J ai vu cela avec la FED.

Dr Rapley

J'ai des doutes. J'ai demandé à mes experts techniques et ils ont été unanimes.
C'est faux sur le principe. Regardons la façon dont le son basse fréquence se déplace dans l'environnement :
La longueur d'onde coïncide dans la même région de valeur que les dimensions physiques.
C'est une onde. Le son basse fréquence se conduit comme l'eau.
Il passe autour des objets et est réfléchi ou alors se glisse sous des choses.

Question

Une énergie vraiment complexe !
La diffraction se passe, vous l'avez décrite.

Dr Rapley

Oui, une énergie hyper complexe.
Il n'y a pas une seule et simple fréquence.
Donc on ne peut pas la contrecarrer ni la réduire à zéro en faisant de l'inversion de phase.

Question

Certains utilisent des sons pour en contrecarrer d autres, dans des écouteurs....

Dr Rapley

Le son n'est jamais un son pur et simple.
C est une collection d'ondes de forme

qui s'agglutinent entre elles physiquement et acoustiquement.
Si vous vouliez réduire à zéro l'infrason à un endroit
vous auriez besoin d'une machine qui annule la phase mais c'est
impossible.
C'est à dire que les fréquences et les ondes seraient différents à cet
endroit précis mais la diffraction
interviendrait encore et le son reviendrait
se manifester.

Question

La fréquence c'est comme de l'eau !

Dr Rapley.

Il y a des circonstances où des
applications industrielles existent qui
ont à faire avec des tonalités simples comme
les climatiseurs. On peut réduire le son en niveau
de pression sonore ce qui équivaut à une
moindre perception sonore
mais ceci n'est pas total.
L'onde n'est jamais une seule fréquence.
Donc on ne peut faire une inversion de phase.
Si vous achetez des écouteurs comme
PLANETQUIET, ce n'est pas performant et cela
ne concerne que certaines fréquences.

Question

Il y a des gens qui ont acheté !

Dr Rapley

Ils seront déçus ou alors tenteront
des procès pour publicité mensongère.
Une centrale éolienne a plusieurs machines
et chacune produit son son de basse fréquence et des
fréquences aussi plus hautes qui sont
des modulations d'amplitude selon
la fréquence du passage de la pale.
Donc l'infrason pénètre le corps comme
une modulation de tonalités audibles !
En fait le signal n'a pas de barrière au travers
du corps.

Question

Il n'y a pas de barrière contre l'infrason !
Steven Cooper mentionne que dans l'avion le pilote
reçoit l'infrason à plein tube donc ils ont dû
inventer la combinaison ou la cabine pressurisée...

Dr Rapley

Oui. Pendant la seconde guerre mondiale
les pilotes avaient des protections rudimentaires.

Question

Et si on vendait de ces combinaisons pressurisées
cela arrangerait-il les affrès des victimes
éoliennes ?
Cela répartit les charges du niveau de pression sonore
mais les fréquences sont indomptables.

Dr Rapley

Raison de plus pour radicaliser cette invention
d'installer sur le vivant !

— Pièces jointes : —

dr rapley.txt

3,5 Ko

Sujet : [INTERNET] Pourquoi la santé se débilite sous l'eolien ?

De : John Hunter <charivari16@gmail.com>

Date : 20/03/2023 09:43

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Les atandards sont archaïques et biaisés.

— deterioration.txt —

la détérioration de la santé sous l'eolien.

Ce qui caractérise ce pays par rapport aux luttes anti-eoliennes qui sont extrêmement répandues dans le monde et remportent des succès de temps à autres c'est le fanatisme gouvernemental qui se fait fort de régler les problèmes à coups de décrets plus liberticides les uns que les autres et par des standards biaisés. Le gouvernement est bien servi par des institutions archaïques et nocives comme le Sénat ou l'Ars.

Ainsi on en est arrivés à l'accélération des ENR qui devrait passer à l'Assemblée nationale le 5 décembre. L'Assemblée est en instance de dissolution effective puisque les décisions se prennent à coup de 49-3. Donc un gouvernement ingouvernable et en manque de consensus total.

Mais il y a d'autres soucis comme le fait d'isoler le pays du contexte international comme l'interdiction faite aux français d'accéder à Rumble, une plateforme pour les lanceurs d'alerte. Somme toute le citoyen doit être protégé car cela donne des idées fausses.

L'Anses ne remplit plus son rôle depuis des années en ce qui concerne la santé. Pire : Durant la crise Covidienne elle a tout simplement déconseillé des méthodes de soins naturopathiques, préfigurant en cela les persécutions infames de l'Ordre contre les médecins soignant et guérissant avec l'ivermectine.

Dans ces conditions où tous les garde fous du pays sont cassés et sciemment le gouvernement avance ses pions dans la brutalité. et l'illégalité souvent.

Il n'y a pas que l'eolien dans cette descente aux enfers de la santé Publique il y a le Linky, la 5G, la wi fi et évidemment la circulation incontrôlée des satellites dans l'atmosphère, l'électrification forcée de la Terre et la concentration irraisonnable des populations dans les villes hyperconnectées. Tout un cocktail qui dénoncent les lanceurs d'alerte comme le Pr Belpomme et tant d'autres à tel point qu'on se demande si l'agenda caché ce serait bien la désintégration progressive de la santé publique. Point.

Pour revenir à l'eolien toutes les études possibles et imaginables ont paru. En France l'étude de Mme Villey Migraine. Elle tient un registre des victimes sur son site et fait partie de la FED. Et puis il faut compter sur le sénateur Fabien Bouglé toujours présent sur les médias et auteur. En général la force de frappe anti-eolienne se situe dans les pays des 5 yeux comme on dit où l'anglais domine. Ils ont maîtrisé la technologie de l'acoustique et le support informatisé sert les analyses. En France le seul qui survole la question de façon prééminente est l'enseignant Jean Pierre Riou. Les acousticiens privés travaillent tous pour les éoliens.

Aujourd'hui on va résumer une étude pas si récente mais qui a le mérite de retenir l'attention de Steven Cooper

l'acousticien Australien qui vient périodiquement en France pour y faire des conférences et que les médias ignorent ponctuellement

L'étude est par Jeffrey, université d'Auckland Nouvelle Zélande et Hanning, Université de Leicester, GB.

Le titre:

"Noise windfarm" Encyclopedia of environmental management.

le texte commence par poser une inéquation fondamentale entre l'impact du son éolien et les standards sensés protéger les riverains de cette zone de bruit.

Voici l'anatomie d'une éolienne :

L'élément principal est le générateur, une boîte de vitesse ou dynamo.

Les composants adaptent l'intérieur à l'angle du vent.

Par exemple un défaut d'adaptation va générer

du Bruit substantiel. On voit bien que le représentant de la Dreal,

sensé contrôler ceci n'a pas la capacité de le faire après

des plaintes de riverains. Propos tenus le 14 novembre 2022

par les employés de Baywa.re à Abzac.

Steven Cooper raconte qu'en Australie une turbine de ce type

a dû être démontée.

Le son issu des turbines diffère du son du trafic routier. Il peut varier en une minute de 20 dB. Cette fluctuation ou cette modulation est caractéristique. On parle aussi d'impulsion ou de fluctuation. Zwicker et Fastl.

Le graphique illustre bien la variabilité du son éolien. Des tonalités peuvent émerger et des effets de modulation. Schematiquement des pics et des creux d'énergie acoustique.

Le Bruit dépend de la force du vent m/s et de la puissance générée en watts.

Quand la pale frappe l'air, une turbulence naît, un vortex. Un tourbillon. C'est une source de bruit. Cela varie en fonction de la vitesse, de la compressibilité et de la viscosité de l'air et aussi de la texture de la pale. Plus la rotation est rapide, plus le Bruit s'étend. En plus dans un parc, les turbines se mettent en synchronisation et le Bruit est amplifié.

On mesure le son en LAeq. L L pour linéaire. Et le Bruit ambiant en Leq. Ceci inclut tous les sons et est défini par une moyenne et un temps. En 10 mn tous les sons peuvent être mesurés et la figure 2 comporte des variations. Pour une période de temps plus longue on a recours à une moyenne et de là découlent des problèmes comme l'ont découvert Robert Rand puis le français Riou. La moyenne va vous présenter des standards respectés alors que les riverains ne peuvent dormir la nuit.

Maintenant le filtre dB(A) très utilisé dans les mesures du bruit. Pourquoi ?

En fait il est inadapté aux sons de très basse fréquence (20 à 250 Hz)

Quand des tonalités existent on doit se diriger vers le filtre dB(C) ou dB(Z) Mais ceci a été critiqué par Cooper.

Z analyserait les très basses fréquences et le son infrasonique.

La figure 3 représente le filtre Z en tiers de bande d'octave.

Les autres sons comme les bangs, les chuintements, les sifflements échappent aux filtres A, C, Z etc

Encore une lacune!

On sait que le dB(A) est le chéri des éoliens tellement il est passoire. Ponctuellement on demande de changer pour une lecture correcte de ce qui se passe. A croire que ce qui tient d'étude s'écroule ait comme château de carte si on changeait de pondération. Le linéaire ferait tout s'écrouler donc on ne s'en sert jamais.

Les prédictions !

L'outil préféré des éoliens en opposition aux mesures.

Calculées sur le terrain, en ordinateur avec toutes les manipulations possibles et imaginables.

"C'est systématique" dit le physicien John Droz.

Au cours d'une enquête dans les monts de Blond un acousticien est venu de la part des promoteurs avec son appareil non homologué et fabriqué par lui !

C'est dire qu'il a pris les habitants pour des crétins incapables de détecter ses algorithmes frauduleux.

On s'arrête là car un long texte ne sera pas lu.

— Pièces jointes : —

deterioration.txt

6,5 Ko

Sujet : [INTERNET] Projet Ambernac
De : John Hunter <charivari16@gmail.com>
Date : 20/03/2023 09:43
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

La question de la cherté de l'électricité éolienne et pourquoi les factures augmentent sans cesse même si on installe des aérogénérateurs tous les 5 kms

A un moment donné l'Etat ne pourra plus suivre avec les chèques énergie qui cachent le coût astronomique de l'éolien par rapport au fossile ou au nucléaire. Ce sera la pénurie de chauffage et l'extrême privation dans les foyers. L'éolien est hors de prix 90 euros du MWh.
Le nucléaire c'est 20!

—cherté.txt—

Pourquoi les factures montent même si les éoliennes et les parcs solaires s'érigent ?

Un article de Kevin Killough de CowboyStateDaily

On dit que les renouvelables sont moins chers à produire que le charbon, le gaz ou le nucléaire.

Mais en Amérique les consommateurs paient en 2022, 14% plus cher qu'en 2021 et pourtant le pays est hârisé d'EnR. C'est le double de l'inflation qui gravite autour de 6% aux USA. Alors plus on bombarde d'EnR et plus c'est cher ?

C'est pas simple à calculer.

Un expert affilié à l'université du Wyoming a peut-être la solution : On doit utiliser un instrument de mesure, le LCOE. Levelised cost of energy. C'est un genre de pondération mais cela n'englobe pas tout. Le LCOE vous renseigne sur le coût mais seulement lorsque la source de puissance produit de l'électricité.

L'électricité est un produit unique. On la consomme en même temps qu'elle est produite.

Quand on allume un bouton, on ne veut pas de l'électricité, on en veut tout le temps. Pas de vent et pas de soleil ? Alors les centrales à gaz et à charbon ronronnent d'autant plus.

Plus on construit d'éoliennes et de parcs et plus les installations se mettent au repos. Mais elles sont indispensables quand on en a besoin. Plus on doit construire de ces infrastructures en charbon et en gaz pour soutenir l'intermittence.

Une étude de Energy Innovation a montré que la centrale au charbon, Dry Fork Station était plus économique que des éoliennes et des parcs solaires. Comparer des coûts entre différentes énergies même avec le LCOE est périlleux. Les choses sont difficilement comparables.

Le LCOE ne calcule pas tous les coûts associés à la production de l'électricité 24h/24 et 7j/7. On va imaginer une île qui utiliserait 100 MW pour ses consommateurs. Si on édifie une centrale à gaz, elle produira presque toujours ce qu'il faut. Le parc solaire produira quelques heures par jour sauf s'il y a des nuages. On peut accroître le

rendement avec des batteries , quelques heures de plus mais elles sont chères .Il y aura un déficit électrique.

La centrale à gaz doit être prête à tourner quand le vent et le soleil manquent .
La centrale à gaz doit être pleine de personnel tout le temps même si elle ronronne de
temps en temps seulement .
L'économie marginale est le coût d'opération diminué quand le soleil brille.

On a trouvé mieux que le LCOE, c'est le LACE levelized avoided cost of electricity .Cette
unité de mesure compare la valeur possible de l'énergie nouvelle si on la fait passer dans
un réseau existant.

Prenons un exemple :Un promoteur solaire construit un parc pour déplacer la puissance
électrique produite par une centrale à gaz qui sert à alimenter la consommation pendant un
pic de la demande.Ce parc aura un plus grand LACE que celui qui déplace la génération d'
électricité à partir d'une unité bon marché de gaz naturel avec des cycles combinés ou
bien une centrale à charbon bien économique .
Donc on compare LCOE et LACE ensemble pour des technologies diverses.

Les études qui montrent que les nouveaux parcs solaires reviennent moins cher que les
centrales à charbon n'incluent pas l'analyse qu'il faudrait pour conclure solidement

Plus le réseau veut 100% d'EnR et plus les coûts vont grimper et le réseau décliner .

Pr Considine dit au reporteur que le LCOE est connu depuis 10 ans. C'est aisé à calculer et
à conceptualiser tandis que les coûts du réseau sont plus complexes.
Avec le LCOE on peut calculer les coûts de l'opération et on ajoute les coûts de
recouvrement du capital.

On peut alors dire aux gens que le solaire et l'éolien sont moins chers que le gaz et le
charbon .

Mais quand les factures explosent, les gens ne croient plus du tout au conte de fée .

—Pièces jointes : _____

cherté .txt

3,7 Ko

Sujet : [INTERNET] Projet eolien

De : John Hunter <charivari16@gmail.com>

Date : 20/03/2023 09:43

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Le débridage ordonné par la ministre Tout pour faire plaisir aux promoteurs et tant pis pour les riverains.
Le mépris social en continu n est pas soutenable !

—débridage.txt—

Débridage des parcs Éoliens par le pouvoir

Cette mesure prise hier par la Ministre,
illustre bien la panique qui s'vit aux rangs du
gouvernement et le peu de cas qu'il fait des riverains
des parcs éoliens .

Le bridage , mettre un frein aux gyrations des turbines
est la tarte à la crème des Éoliens, il permet de calmer
le jeu en cas de protestations . L'argument Étant que les
nuisances sonores sont plus faibles. Plus le vent est fort
et plus le Bruit augmente.
Ceci n'est qu'une partie du vrai problème É savoir les pulsations .
É taux infrasonique qui p'ntrent le syst'eme vestibulaire
, tous Les senseurs r'partis dans le corps et bien sur la cochl'oe

Mais en l'État cela passe mieux dans l'ignorance des riverains
et des préfets. Cela donne l'impression qu'on fait quelque chose alors
que c'est cauter sur jambe de Bois

Steven Cooper a montr' que la mont' en puissance des turbines
ou son d'clin signifie le trouble du sommeil. Cela n'est pas Évit' par le
bridage. Le bridage est un placebo.
Le second aspect des nuisances Éoliennes est les tonalit's marqu'es qui sont
particuli'ement
p'posables et totalement incontr'lables. L'Etat donne une image de contr'le devant le Bruit
Éolien mais les standards actuels sont archaïques et laissent passer les nuisances et les
tourments

Les Américains se basent sur un calcul des tonalit's plus
math'matique. Ceci est figur' par le graphique de l'Ansi
Le canadien William Palmer a décrit ce ph'nom'ne et l'a bien
expliqu' . Le seul expert fran'sais É comprendre la chose
c'est Jean Pierre Rioux.

Le titre de Palmer:

9th international conference on wind turbine noise that
actually measure irritant drivers. Mai 2021

Pour revenir É la décision de la Ministre Pannier Runacher,
, c'est un cadeau une fois de plus aux Éoliens qui
vont faire ronfler leurs turbines et gagner ainsi plus d'argent
Les victimes vont Étre encore plus mal en point
avec l'abandon du bridage Mais le souci
n'a jamais Ét' de soulager les victimes ou Les élevages
Il faut faire rugir l'Électricit' dite renouvelable et pallier
É la décrepitude nucléaire.
Quand Vous profitez de votre Électricit' É fond la caisse, ayez une pens' pour vos
compatriotes qui ne peuvent pas dormir et baissez vos consommations .
Le truc est en train d'exploser. Le chercheur Xou a fait une enqu'ate sur les suicides dans
les com't's avec des turbines et ceux moins expos's comme la Floride. Devinez qui obtient la
palme des suicides !.....

Pour finir sur un département submerg' par les turbines , les Deux S'vres, on a vu ce que
sont devenus capables de faire des populations pouss'es É bout. Les charges de gendarmes ne

vont pas régler les problèmes des mega bassines. Les charges des ministres contre les riverains des parcs éoliens non plus .

— Pièces jointes :

débridage.txt

2,8 Ko

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM.....WEILL..... Prénom.....ELISE.....

ADRESSE.....2 impasse des marais.....VILLE...16230 VILLOGNON.....

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac.
En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m² de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m² de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.

- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.
- AUTRE :

Fait à.....Villognon..... le.....20/03/2023..... Signature.....Elise Caroline Weill.....

Sujet : [INTERNET] destruction des hirondelles sur ambernac

De : fugier.annie@bbox.fr

Date : 20/03/2023 13:40

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

AVIS INDIVIDUEL D'opposition AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM.....FUGIER..... Prénom....ANNIE.....

ADRESSE.14 chez le Masson Roumazieres-Loubert.....VILLE....TERRES DE HAUTE CHARENTE.....

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine
- la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambarnac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à.....ROUMAZIERES..... le.....20 MARS 2023..... Signature.....ANNIE FUGIER
association LA VOIE DE L'HIRONDELLE , même adresse.....

Sujet : [INTERNET] opposition projet éolien Ambernac

De : nicole.petitpierre@laposte.net

Date : 20/03/2023 13:52

Pour : pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

Bonjour,

Veuillez trouver en pièce jointe, ma lettre d'opposition concernant le projet éolien sur la commune d'Ambernac

Merci,

Cordialement,

ANGOT Estébane.

— Pièces jointes : —

opposition A Estébane0002.pdf

30 octets

Ambernac, le 06 mars 2023

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je m'appelle Estébane ANGOT, j'habite Ambernac, j'ai 17 ans et suis lycéen en classe de première.

J'émet un avis **défavorable**, au projet éolien sur ma commune, je vous fais part de mon **désaccord** pour les raisons suivantes

Lorsque j'étais au collège, nous avons appris en SVT (Sciences de la vie et de la terre), le respect de la nature, l'importance de la préservation des corridors permettant la continuité écologique, ces corridors autrement appelés trame verte et bleue.

À l'époque aurais-je mieux fais, lors du devoir sur le respect de la trame verte et bleue, d'écrire sur ma copie

« Je refuse de perdre mon temps à répondre à votre devoir, car tout ce que vous nous avez appris, dans les faits n'est jamais respecté » si j'avais répondu cela, j'aurais certainement eu un avertissement, une colle et/ou un beau zéro pointé.

Et pourtant, on implante des éoliennes au mépris de ZNIEFF, que l'on détruit, on déforeste pour élargir les chemins d'accès aux éoliennes, on supprime des haies, on ne respecte pas les sources, les cours d'eau, même la santé humaine n'est pas respectée, sans parler de la dévaluation immobilière, moi qui suis , comme mon frère et ma sœur un futur héritier sur Ambernac, si des éoliennes y sont implantées, il faudra que je dise à mes parents, que l'investissement de leur vie et tout ce qu'ils ont transmis à leurs enfants ,sur le respect de la nature, de la vie, de la planète, en fait tout cela ne vaut rien et n'a aucune espèce d'importance.

Car on sait que dans les faits, le désastre créé par l'implantation d'éoliennes, ne sera jamais compensé.

« C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas », Victor Hugo.

Alors je vous le demande, faites honneur au genre humain, écoutez-moi, écoutez tous ceux qui viendront à vos permanences et surtout écoutez la nature. Je ne suis pas utopiste, j'ai bien les pieds sur terre et suis un adolescent bien de sa génération, mais comme les animaux, qui ne sont pas si bêtes, et qui luttent pour préserver leur habitat, moi aussi, en essayant de me faire entendre de vous, je lutte pour préserver le mien.

Je suis convaincu, que ces éoliennes, n'apporteront rien de bon à Ambernac et ses habitants à part de supporter l'intégralité des nuisances, sans même bénéficier de l'électricité produite par ces éoliennes, un comble !

Je vous remercie, d'avoir pris le temps de me lire, et vous souhaite une bonne enquête.

Cordialement,

Estébane ANGOT



Sujet : [INTERNET] Projet éoliennes Ambernac

De : Christian Martin <christian.martin-ds@orange.fr>

Date : 20/03/2023 14:18

Pour : pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

Monsieur le commissaire-enquêteur, je m'oppose à ce nouveau projet vu la saturation de ces engins industriels dans notre environnement picto-charentais.

Comment peut-on parler d'écologie lorsque l'on enfouit sous la terre 7000 tonnes de ciment et de ferraille ad vitam eternam?

Comment peut-on parler d'écologie compte tenu qu'il s'agit d'une énergie produite intermittente et non pilotable, nécessitant d'être couplée à des centrales à gaz, émettrices de gaz à effet de serre, lorsqu'il n'y a pas de vent?

Comment peut-on parler d'écologie devant les conséquences désastreuses sur la beauté de nos paysages, sur la santé de leurs habitants, sur la destruction de la biodiversité (oiseaux en particulier)?

Avant 2000 le mix énergétique nucléaire + hydroélectricité nous permettait d'avoir l'électricité la moins chère au monde et de plus, d'avoir une production supérieure à nos besoins qui nous permettait son exportation pour le plus grand bien de notre balance commerciale.

Depuis 2000 et pour des raisons électoralistes pures, nous nous retrouvons avec des prix de l'électricité tels que nombre d'artisans mettent la clé sous la porte, que les factures des particuliers mettent en danger leur budget, et cerise sur le gâteau notre production électrique ne suffit plus et l'on nous parle de coupure de courant.

Le pragmatisme doit nous conduire à arrêter cette folie engendrée par des promoteurs avides de profit.

En vous remerciant à l'avance Monsieur le commissaire-enquêteur de vous opposer à ce projet, je vous prie de croire en l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Dr Christian MARTIN 79190 Montalembert

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

De : Jonas Handtmann <0780jonas@protonmail.com>

Date : 20/03/2023 18:36

Pour : "pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr" <pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr>

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
 - la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
 - la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
 - la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
 - la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
 - des études environnementales de complaisance
 - la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
 - le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
 - la dévalorisation du patrimoine immobilier
 - les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
 - l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
 - une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
 - les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
 - la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.
- AUTRE : un projet éolien d'un promoteur qui encaisse la plupart des bénéfices. Je serais ouvert pour un projet citoyen monté en concertation et en accord avec la population locale et dont la totalité des retombés reste sur le territoire!!! Nous avons tous les nuisances, alors nous voulons aussi tous les bénéfices!!!**

Merci pour votre considération,

Jonas Handtmann (habitant de la commune de 16700 Bioussac)

Envoyé avec la messagerie sécurisée [Proton Mail](#).

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] refus eolien
De : christian <christian.mallier@orange.fr>
Date : 20/03/2023 19:15
Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Non à l'éolien à Ambarnac

— Pièces jointes : —

refus eol.pdf

30 octets

AVIS INDIVIDUEL D'OPPOSITION AU PROJET EOLIEN WPD à AMBERNAC

NOM...Mallier..... Prénom.Christian.....

ADRESSE..6 rue des buissons Chenommet.....VILLE..Aunac s
Charente 16460.....

A l'attention de Monsieur JEAN-MARIE DROUAUD, Commissaire-Enquêteur

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

J'ai l'honneur de vous faire part de ma totale opposition au projet de 3 éoliennes de 200 m sur le site du BREUIL d'Ambernac. En effet, je refuse :

- la destruction du Patrimoine Rural, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine •la négation de l'identité rurale, identité confirmée par l'arrêt CAA Bordeaux 19BX02187 validant le refus du projet sur St-Laurent, dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac
- la différence d'échelle entre les machines de 200 m et la vallée de la Charente, à 1400 m de l'éolienne E1.
- la non-inscription du projet sur le PLUI de la CDC de l'ex-Confolentais
- la destruction des espèces protégées, (loutre, genette, taupe, hérisson, campagnol amphibie), dont l'existence n'est pas reconnue par le bureau d'étude ENCI
- la destruction et les menaces sur la faune volante : chauves-souris, grue cendrée, cigogne noire, courlis
- des études environnementales de complaisance
- la destruction de 370 m2 de Zone Humide, à l'emplacement de 2 éoliennes
- le défrichement de 240 m2 de la ZNIEFF «Prairies et Tourbière des Broussilles »
- la dévalorisation du patrimoine immobilier
- les nuisances : bruit des pales, courants vagabonds nocifs au cheptel
- l'atteinte potentielle aux sources : les circulations d'eaux souterraines seront perturbées par les excavations, des sources peuvent s'assécher, des terrains agricoles également. Aucune étude hydrogéologique n'a été faite.
- une masse de 2000 tonnes de béton ferrailé dans le sol agricole, génératrice de pollution aux métaux lourds
- les tonnes d'aimants permanents dans la nacelle, hautement polluants en cas d'incendie
- la provision de démantèlement insuffisante : 86 000 € alors que le coût normal est de 450 000 €.

Autre :

Fait à..Chenommet..... le.20-3-2023..... Signature..Ch Mallier

